

Déclaration d'accessibilité de l'outil de vote électronique utilisé pour le service Legivote

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Legisocial s'engage à rendre le service internet utilisé pour son service Legivote accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

ÉTAT DE CONFORMITÉ

Le service Legivote est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité RGAA 4.1 en raison des non-conformités et/ou dérogations énumérée ci-dessous

RÉSULTATS DES TESTS

L'audit de conformité réalisé en interne révèle que :

- 97.00% des critères RGAA sont respectés
- Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 99.00%

CONTENUS NON ACCESSIBLES

Non-conformité

- Critère 13.3.1 : Le(s) document(s) en téléchargement est/sont compatible(s) avec l'accessibilité.

Dérogations pour charge disproportionnée

- Critère 1.1.8 : Canvas - Les attributs wai-aria role et wai-aria label sont présents
- Critère 1.3.7 : Canvas - L'alternative textuelle est pertinente
- Critère 1.6.7 : Canvas - Il existe un attribut WAI-ARIA aria-labelledby associant un passage de texte faisant office d'alternative textuelle et un autre faisant office de description détaillée.

ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été établie le 05/05/2022.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML
- REACT.Js
- Javascript
- SVG

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Chrome v100 / Screen reader

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- Web developer
- ARc Toolkit
- WCAG Contrast Checker

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Page d'accès au site de vote
- Page de connexion
- Page de l'électeur
- Page de vote
- Page de gestion du bureau de vote
- Demandez un nouvel identifiant
- Page d'accessibilité

RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet, à l'adresse o.filliau@legisocial.fr pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à l'adresse : Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07